

PROGRAMME DE LA FORMATION

A TRANSMETTRE A VOTRE DEMANDE DE FINANCEMENT
ANNEXE DE L'ARTICLE 1 DU CONTRAT/CONVENTION DE FORMATION

FORMATION TFP FMESR (RNCP39726)

Titre à Finalité Professionnelle Formateur aux métiers de l'Education et de la Sécurité Routières

Durée de la formation :

1 106 heures de formation en centre + 140 heures de stage

Public visé et prérequis :

Tout candidat titulaire d'un des titres ou diplômes mentionnés à l'article R. 212-3 et R. 212-3-1 du code de la route pouvant justifier d'au minimum 1607 heures d'expérience professionnelle en tant qu'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière, enseignement de la conduite, hors temps de formation en continu ou discontinu au cours des 5 dernières années.

Modalités d'accès :

Satisfaire aux prérequis administratifs et obtenir un résultat favorable au test de positionnement national

Objectif(s) de l'action de formation :

- ❖ Assurer l'ingénierie pédagogique des formations initiales et continues destinées aux professionnels de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routières en conformité avec la réglementation.
- ❖ Concevoir, animer, évaluer les actions de formation ou de sensibilisation à la pédagogie de la conduite.
- ❖ Animer et coanimer des stages de sensibilisation à la sécurité routière.
- ❖ Apporter un appui méthodologique et pédagogique aux intervenants dans une situation de formation à la conduite ou à la sensibilisation à la sécurité routière.

1

Contenu de la formation :

- « CONCEPTION DE L'INGENIERIE DE FORMATION ET PEDAGOGIQUE APPLIQUEE AU DOMAINE DE L'EDUCATION ROUTIERE »
- « DEPLOIEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE APPLIQUEE AU DOMAINE DE L'EDUCATION ROUTIERE »
- « GESTION ET COORDINATION D'ACTIONS APPLIQUEES AU DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE »
- ❖ A - Activités pédagogiques :
 - Recrutement, évaluation et positionnement des candidats,
 - Ingénierie pédagogique des formations initiale et continue destinées aux professionnels de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière en conformité avec le référentiel en vigueur :
 - analyse du public cible,
 - scénarisation pédagogique,
 - production du contenu, élaboration des supports pédagogiques,
 - animation de la formation,
 - évaluation des acquis et de la production des apprenants,
 - évaluation qualitative et régulation des actions dispensées,
 - Appui méthodologique et pédagogique aux intervenants dans une situation de formation à la conduite ou à la sensibilisation à la sécurité routière,
 - Animation et co-animation de stages de sensibilisation à la sécurité routière,
 - Conception et animation d'actions de formation et de sensibilisation sur les nouvelles mobilités,
 - Conception et animation d'actions de formation visant l'obtention du CQP Responsable d'Unité(s) d'Enseignement de la Sécurité Routière et de la Conduite (RUESRC).

PROGRAMME DE LA FORMATION

A TRANSMETTRE A VOTRE DEMANDE DE FINANCEMENT

ANNEXE DE L'ARTICLE 1 DU CONTRAT DE FORMATION

❖ B - Activités de gestion et d'organisation :

- Participation à la gestion de la relation client et prescripteurs,
- Coordination de l'activité des intervenants dans les actions de formation initiale et continue,
- Gestion de l'ensemble des moyens logistiques, administratifs et humains nécessaires à l'exercice et à la sécurité de l'activité,
- Création ou actualisation, classement de la documentation pédagogique et veille réglementaire et pédagogique,
- Participation à la réponse à appels d'offres publics ou privés,
- Respect des procédures qualité et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et participation à leur mise en œuvre,
- Participation à la construction et au suivi d'un réseau de professionnel autour de la sécurité routière.

Compétences visées :

GESTION ET COORDINATION D'ACTIONS APPLIQUÉES AU DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Gérer les ressources et moyens logistiques, administratifs et humains nécessaires à l'exercice et à la sécurité de l'activité en tenant compte des procédures qualité et de sécurité en vigueur dans l'entreprise
- Evaluer et positionner les candidats avant l'entrée en formation afin de les sélectionner

DÉPLOIEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE APPLIQUÉE AU DOMAINE DE L'EDUCATION ROUTIÈRE

- Élaborer une stratégie de relation clients afin de fidéliser les clients
- Développer et animer un réseau de professionnels afin de le pérenniser
- Rechercher et exploiter toutes sources d'information, utiliser les technologies de l'information et de la communication
- Développer une méthode de réponse aux appels d'offres

CONCEPTION DE L'INGÉNIERIE DE FORMATION ET PÉDAGOGIQUE APPLIQUÉE AU DOMAINE DE L'EDUCATION ROUTIÈRE

- Evaluer les besoins en formation afin d'élaborer le contenu de formation
- Élaborer les programmes de formation en définissant des objectifs pédagogiques pour répondre au besoin du secteur
- Concevoir des supports pédagogiques adaptés au public visé pour mener la formation
- Animer et coanimer des formations en tenant compte de la dynamique de groupe
- Analyser les effets de la formation pour évaluer sa pertinence dans une visée d'amélioration
- Apporter un appui méthodologique et pédagogique aux intervenants dans une situation de formation à la conduite ou de sensibilisation à la sécurité routière

Moyens techniques mis en œuvre :

Les moyens techniques mis en œuvre sont conformes au cahier des charges et au référentiel de l'ANFA - organisme certificateur de la formation sus visée - qui ont fait l'objet de l'habilitation numéro DHFC2024_IDFR004 jusqu'au 20/01/2029.

Ils sont composés des moyens humains (équipe pédagogique et référents) et des moyens matériels (locaux - outils pédagogiques, administratifs et multimédia - véhicules).

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

Les outils permettant de suivre l'exécution de l'action seront :

- La « Feuille d'émargement » signée par le stagiaire et le formateur par demi-journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation.
- Les heures de régulation imposées par le certificateur.
- La procédure de lutte contre le décrochage.

PROGRAMME DE LA FORMATION

A TRANSMETTRE A VOTRE DEMANDE DE FINANCEMENT

ANNEXE DE L'ARTICLE 1 DU CONTRAT DE FORMATION

Modalités d'évaluation :

- Deux mises en situations, trois études de cas et trois entretiens portant sur la restitution des études de cas
- Un mémoire professionnel présentant une problématique partant d'une observation lors d'une période en entreprise en lien avec les compétences clés du référentiel
- Un entretien devant le jury

Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action :

Le suivi de l'action donnera lieu à la délivrance :

- ❖ d'une attestation de suivi de formation et des documents règlementaires de la certification Qualiopi pour les organismes de formations.

Le résultat favorable à l'action donnera lieu à la délivrance :

- ❖ d'une certification dans le cadre des formations rattachées au Titre à Finalité Professionnelle FMESR.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Lusto ne rend pas accessible cette formation aux personnes à mobilité réduite mais accompagne les candidats porteurs de troubles (DYS, TDA/H...) dans leur formation.

Plus d'informations :

www.lusto.fr
contact@lusto.fr
06.27.25.41.84